

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION
LILLE. 184, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Hausmann
JOURNAL D'INFORMATION

Le Progrès du Nord

BUREAUX :
ROUBAIX Téléphone 9-31
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléphone 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq
Directeur : Eug. GUILLAUME

NOUS adressons à nos lectrices, à nos lecteurs et à nos clients, nos vœux les meilleurs pour l'an 1932, en les remerciant de la confiance grandissante dont ils ne cessent de nous donner de multiples témoignages.

LA DIRECTION.

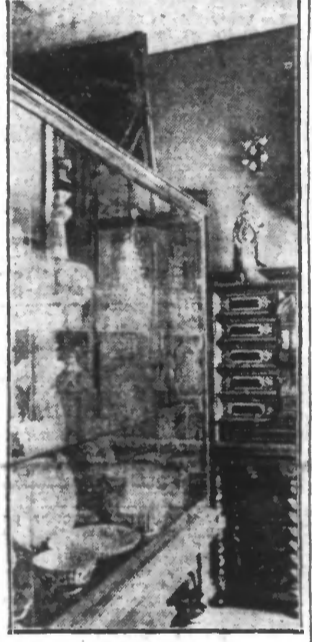
LA SAUVEGARDE DE L'ART FLAMAND

LA RENAISSANCE DU MUSÉE DE BAILLEUL

Les riches bourgeois de la Flandre d'autrefois avaient un goût très vif de la décoration intérieure et contribuèrent pour une bonne part au puissant essor artistique de notre Flandre qui figure en bonne place dans les musées nationaux. De génération en génération, de



UN INTERIEUR FLAMAND



DES FAJENCES DE DELFT

M. Vogelsang. Le sujet est en fait, non un soleil, mais une tête de méduse. Ces faïences polychromes ont été fabriquées par Adriaen Fynacker et ont actuellement une très grosse valeur. Le riche musée de LILLE n'en possède lui-même qu'un exemplaire. Non identifiées jus-

Une visite du Musée de Bailleul

Tout récemment un Hollandais d'Utrecht, le professeur Vogelsang, ex-conservateur du musée de céramiques de Delft, sous-directeur du musée néerlandais d'Amsterdam, professeur d'histoire de l'art à l'Université d'Utrecht, était convié par un amateur de BAILLEUL à visiter les collections du musée local.

Après avoir examiné au passage les magnifiques tapisseries exposées dans le vestibule de la Casse d'Epargne, M. Vogelsang pénétra dans la salle principale et tomba de suite en arrêt devant la vitrine contenant les faïences de Delft.

Deux plaques attirèrent spécialement son attention. D'un diamètre de trente centimètres environ, ils représentent une tête de femme auréolée de rayons se dirigeant en tous sens et régulièrement vers le bord de la circonférence; cette disposition lui fait appeler ces « soleils » mis en vente dans un bazair ils ne trouveraient sans doute d'acquiescer aucun prix tant leur aspect, au premier abord, paraît quelconque. Ce sont en réalité des modèles presque uniques à déclarer

IMPORTANT CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis jeudi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Paul Doumer.

M. P.-E. Flanin, ministre des finances, a exposé au conseil l'état des négociations relatives à la réunion de la conférence des gouvernements qui doit faire suite au comité consultatif spécial de Bâle.

LES FRAIS SUPPLEMENTAIRES SUR PRODUITS FINIS

M. Piétri, ministre du budget, a entre-tenu le conseil de la discussion du budget de 1932, que le gouvernement désire voir instituer le plus tôt possible.

Le conseil a examiné la question des dommages de guerre affectés aux frais supplémentaires sur produits finis de l'industrie.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA GUERRE

M. Charles Dumont, ministre de la marine, a été chargé de l'interim du conseil supérieur de la guerre, le ministre a fait adopter trois décrets, maintenant dans ses fonctions de vice-président du conseil supérieur de la guerre, le général Weygand, dans les fonctions de membres de ce conseil, les généraux Maurin, Ragacheau et Hergault, et fixant la composition.

SEULE A BORD D'UN SPHÉRIQUE

Mme Veber, une des rares femmes aéronautes françaises, brevetée l'année dernière, a quitté mercredi à 23 h. 30 le parc de l'Aéro-Club de France situé sur les côtes de St-Cloud, à bord d'un sphérique de 600 m. seule à bord.

Le départ lui a été donné par l'aéronaute Georges Blanchet, Commissaire de l'Aéro-Club de France.

Mme Veber se propose de concourir pour les coupes Maison Maillet et Malchior, consistant à couvrir la plus longue distance en ligne droite.

Ces coupes sont actuellement détenues par l'aéronaute Dupont, avec une distance de 621 kilomètres.

Dès le départ, Mme Veber s'en est allée dans la direction du Sud-Sud-Est.

pour 1932, du conseil supérieur de la guerre.

Sur la proposition du ministre de la guerre, le général Naulin, membre du conseil supérieur de la guerre, a été élu à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes. Les membres du gouvernement se réuniront en conseil, à l'Élysée, le jeudi 7 janvier.

LE CHEF DE BANDE DES AGRESSEURS MASQUÉS DE MARCQ-EN-BARŒUL



OV. ERE, le chef de bande

Nous avons relaté, hier, l'arrestation de deux bandits masqués qui attaquent, à son bureau, 22, rue de l'Église, à Marcq-en-Barœul, M. Billard, receveur buraliste.

Bryon et Bracaval sont sous les verrous Ovaère, repris de justice très dangereux, et Kistiaens, autre bandit, qui pénétrèrent dans le bureau de M. Billard, sont en fuite... pas pour longtemps.

Nous donnons aujourd'hui la photographie d'Ovaère, un Roubaissien, rélégalisé dans un hôtel de la rue de la République, à Lille, le 15 décembre 1931.

Elle a permis de mettre la main au collet d'un voyou, dangereux repris de justice qui en a juré sur la conscience.

Un dangereux repris de justice de Roubaix avait volé un riche manteau à Lille

Lille n'est pas banale l'histoire du vol d'un manteau de marmelade commis le 22 décembre dans un café de Lille.

Elle a permis de mettre la main au collet d'un voyou, dangereux repris de justice qui en a juré sur la conscience.

OU IL EST QUESTION DE SIMON MARTIN

René Dubar, 25 ans, gérant 123, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix, il n'a jamais rien fait que le mal. Bien connu de la police lilloise et roubaissienne, et plusieurs fois condamné, il était particulièrement surveillé.

Dimanche 27 décembre, il passa la journée à Lille et fit la connaissance d'un ami le rencontrant à la faïence Gaspard, 57, place d'Yver, où il entre autres connaissances.

Il s'entretenait avec Simon MARTIN, qui fut récemment acquitté par la Cour d'Assises de Douai. L'ami de Dubar, logé dans ce café, se trouva à la troisième étage. Dubar éprouva le besoin d'y faire une petite incursion.

LE VOL

Au premier étage, un manteau de marmelade attira son attention. Il l'endossa et revêtit son imperméable par dessus. Le coup fait, il disparut. Dubar erra dans les rues de Lille et tomba en arrêt. — En bon chien de chasse qu'il est — devant une pauvre bonne en rupture de tablier, qui regardait la devanure d'un magasin.

ASTUCE

Dans un hôtel des environs de la gare, cette rencontre eut lieu. Suite hélas. Mais ce fut la demoiselle qui paya la chambre, qui avança 92 francs à Dubar et qui fit tous les frais, y compris un supplément : contracter une maladie contagieuse.

Dans la journée qui suivit, Dubar parut, laissa seule la petite bonne et l'enferma dans la chambre. Quand il revint, vers une heure du matin, il avait toujours sur lui le manteau de marmelade. Elle s'en étonna. Dubar raconta une histoire extraordinaire et, comme il n'y a pas de limites à la naïveté, elle accepta l'explication.

LA RAFFLE

Le lendemain matin, vers 10 heures, Police, ouvrez à M. Duré, brigadier de sûreté, faisait une visite des garnis en compagnie de l'inspecteur Homard.

Dubar bondit et jeta le manteau sous le lit. On amena la femme à la sûreté. Elle parla du manteau. M. Duré accourut à l'hôtel. L'oiseau s'était envolé.

A ce moment arrive à la Sûreté la plainte de Mlle Juliette Delannoy, propriétaire du manteau. On avisa la sûreté de Roubaix, qui arrêta Dubar à son domicile, non sans mal.

Ramené à Lille, Dubar nie tout, même l'évidence.

Déferé au Parquet, il a été écroué à Loos aussitôt. Mais le manteau ? Oh oui ! M. Sabaterie, chef de la Sûreté à Lille, fait savoir que la personne qui le détient doit se faire connaître, sinon elle pourra avoir des ennuis.

M. DOUMER A RECU LES MEMBRES DU CORPS DIPLOMATIQUE

Le président de la République a reçu hier après-midi, à 16 h., MM. les membres du corps diplomatique qui sont venus lui apporter leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année. M. Paul Doumer avait auprès de lui M. P. Laval, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et M. A. Briand, ministre des Affaires étrangères, ainsi que les membres de l'expédition des affaires courantes. Le docteur S. M. Magdon, nonce du Saint-Siège apostolique, a prononcé le discours d'usage, au nom du corps diplomatique.

LE DRAME TROUBLANT DU PONT-ROUGE A AVESNES

Un témoin a vu la cabarète de Fontaine-au-Bois juchée sur le marchepied d'un autobus conduit par l'ami de cette dernière

Ce chauffeur, après une discussion, s'était opposé à ce qu'elle prenne place dans sa voiture

APRÈS AVOIR ÉTÉ INTERROGÉ AU PARQUET IL A ÉTÉ LAISSÉ EN LIBERTÉ

Nous avons relaté la découverte qui fut faite, mardi, avenue du Pont-Rouge, à Avesnes, d'une femme grièvement blessée et qui succomba peu de temps après sous le regard de ses concitoyens ne gardant pas tant de réserve des qu'il avait franchi les remparts de la ville. Les fréquents et réguliers voyages que faisait dans l'autobus conduit par Thénex, Mme Demade, la cabarète de Fontaine-au-Bois, n'avait pas passé inaperçue dans son pays, comme à Landreles, où elle était bien connue.

Le café de l'arrêt des autobus, à Landreles, était le rendez-vous des deux amis. Le couple faisait le voyage d'Avesnes, s'égarant dans cette ville pendant le stationnement de la voiture et au retour on voyait régulièrement Mme Demade s'inscrire au nombre des voyageurs à destination de Fontaine-au-Bois. Pour la première fois mardi soir, elle n'était pas débauchée ou dans des bars mal famés de marquer une rapide fin à son roman d'amour.

Sur le marchepied

À la suite des déclarations faites par les parents de Mme Lucie Demade, les gendarmes du Quésnoy interrogèrent un conducteur des Autobus Québécois, Aimé Thénex, 30 ans qui fut remarqué dans un café, au face de la gare d'Avesnes, discutant avec Mme Demade. Au moment de partir avec sa voiture, il fut vu s'opposant à ce que Mme Demade prenne place dans sa voiture. On supposa donc que cette dernière, profitant de l'obscurité, réussit à se hisser, sans être vue, sur le marchepied de la voiture à l'instant où elle se mettait en marche et put se maintenir dans cette situation pendant un trajet de six cents mètres. Il est probable qu'elle perdit l'équilibre au tournant du « Pont-Rouge » et tomba et se blessa mortellement.

Un témoin a vu Mme Lucie Demade sur le marchepied de la voiture. Les gendarmes amenèrent Thénex, hier à 9 h. 15, devant M. le juge d'instruction. Cette affaire a pris un caractère très sérieux, car Mme Demade était enceinte de quatre mois.

La mère de la victime nous dit

Mme Demade, âgée de 33 ans, divorcée depuis quelques années, vécut auprès de ses parents, à Fontaine-au-Bois jusqu'au mois de juin dernier. À ce moment, elle reprit sur la place de Fontaine, face à l'église, un coquet estaminet tenu auparavant par une de ses sœurs.

Nous avons trouvé, hier, dans cette maison devenue triste et silencieuse, une famille en deuil qui veillait auprès du corps de la jeune femme.

La mère, douloureuse et grave, vint nous parler de son drame.

« Depuis 4 ou 5 ans, dit-elle, ma fille fréquente à Avesnes, c'était une liaison calme, effacée, mais très étroite. Le chauffeur s'arrêtait souvent devant l'estaminet, sinon ma fille allait le rejoindre à Landreles et l'accompagnait à Fontaine.

Les premières déclarations faites par Thénex pour expliquer « l'accident »

« Au départ d'Avesnes, dit-il, Mme Demade m'a fait signe d'arrêter. L'arrêt s'est fait devant la gare d'Avesnes, à l'arrêt de la compagnie des Autobus Québécois en qualité de chauffeur. Bien noté de ses chefs, estimé de ses camarades de travail, Thénex a su créer, autour de lui, un réseau de sympathie.

Un cycliste de Beuvry tué par l'auto d'un commerçant d'Isbergues

Un déplorable accident qui coûta la vie à un cycliste s'est produit mercredi dans la soirée, près du passage à niveau de Beuvry-lez-Béthune.

M. Louis Delaval, âgé de 45 ans, un ancien combattant de la guerre, habitant à Beuvry, sortait de chez lui pour aller faire une course en vélo. A proximité du passage à niveau, il fut rejoint par une automobile conduite par M. Durand, 29 ans, commerçant, place du Marché, à Isbergues, qui le double. C'est à ce moment que M. Delaval, qui voulait s'engager dans la rue du Bordard, fut heurté par l'arrière de l'auto : il fit une chute et se fractura la base du crâne. Le malheureux expira quelques instants après. Le corps fut reconduit à son domicile.

Une enquête fut immédiatement ouverte par les gendarmes de Dambrin.

L'auto de M. Yvon Jeanne et le vélo de la victime furent saisis et mis en dépôt à la Sûreté de Béthune, qui ordonna une information judiciaire.

M. Blanc, juge d'instruction, a été chargé de le faire. Ce magistrat a désigné, le docteur Quénet, médecin légiste, pour l'autopsie, et a chargé M. Boquet, ingénieur des mines, pour la reconstitution de l'accident.

D'après les premières constatations, il résulterait que le cycliste se tenait au milieu de la route et, surpris par le passage de l'auto au moment où il était chargé de s'engager dans la rue du Bordard, il fut heurté par la voiture.

L'automobiliste, dont la responsabilité semble atténuée, est néanmoins inculpé d'homicide involontaire et d'infraction au Code de la route, car au moment de l'accident, il se trouvait sur le côté gauche de la chaussée.

L'arrivée à Marseille du prince héritier d'Éthiopie

S.A.I. Asfaou Wessen, prince héritier d'Éthiopie, est arrivé jeudi matin à Marseille, par le « Lotus ».

« Je viens en France pour rendre la visite qu'a faite à Addis Ababa, le maréchal français d'Espèrey, lors des fêtes du couronnement de S.M. Haile Selassie ».

Le prince héritier est accompagné de sa suite, la princesse impératrice Tenakoe Worka, mariée à S.E. le dajjemah Abera, accompagnée de sa femme, Widzoro Kebedet, Litj Yohannes, fils de S.A.R. le ras Haïlou, S.E. Ara derashalla, ministre du Commerce, S.E. Biangelista Olde Mariam, directeur au Ministère de l'Intérieur Aïto Sahle Mariam Ayete, secrétaire officiel et interprète ; Balambra Arhomb et Idi Syoum, interprètes.

Pour recevoir cette mission, le ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de S.M. l'empereur d'Éthiopie, S.D. Bejjironda Zelike Ane dou et M. Ephrem Eivoldes Medehon, son général étaient venus de Paris en même temps que de nombreuses autres personnalités.

S.M.I. est un jeune homme de 16 ans, dont la physionomie rappelle celle de son père. L'empereur. Il était vêtu tout de blanc, le grand cap de son père blanc et brodé, jeté sur les épaules. Avec un gracieux sourire, S.A.I. Asfaou a accueilli les visiteurs et les a remerciés.

Le « manager » Tétard sévèrement condamné

Le Tribunal de Valenciennes a rendu à la fin de son audience de jeudi, son jugement dans l'affaire Tétard-Humery et dont nous avons rendu compte des débats, il y a quelques jours.

Reconnu coupable d'abus de confiance, le manager Tétard est condamné à deux mois de prison, à 200 fr. d'amende, et à restituer à Humery le somme de 23.000 francs.

LA PRINCESSE MARIE-JOSÉ VA ÊTRE MÈRE

Un événement heureux est attendu prochainement au foyer du prince héritier d'Italie, l'impératrice, la princesse Marie-José, fille des souverains belges.

Nos Bureaux et Ateliers étant fermés le Jour de l'An, notre journal ne paraîtra pas demain

QUATRE JEUNES GENS DE LILLE SE LIVRAIENT A UN ODIEUX TRAFIC dans la région de Lens

On sait en quel consiste ce commerce. S'intéresser au triste sort de pauvres malheureux sans travail, leur conforter, leur acheter l'existence pour un jour ou deux, puis les placer dans une maison de débauche ou les embarquer sur un transatlantique. L'affaire dont il s'agit est simple. Elle n'est pas moins couverte de la honte d'un trafic infesté.



FERTIN et FERLIER

« Et ce qui écorce dans cette histoire, c'est que les trafiquants sont âgés de 16, 17, 21 et 24 ans, autrement dit, il s'agit de blancs-becs qui ont voulu jouer à « l'homme du milieu ».

Voici les faits :

DEUX INDIVIDUS LOUCHES

Depuis quelque temps les inspecteurs de la sûreté de Lille, Belhomme et Delamar surveillaient avec attention rue Saint-Sauveur, les agissements de deux individus qui ne paraissaient pas avoir une besogne bien définie. Ils fréquentaient les environs de la Gare et les lieux de placement et avec empressement. Leur trafic fut vite connu des excellents policiers. Ces individus se livraient à « la traite des femmes » en vue de leur placement dans des maisons de débauche ou dans des bars mal famés de la région de Lens.

CYNISME

L'enquête de MM. Belhomme et Delamar précisa que deux jeunes filles, Marie V... et Berthe C..., avaient été conduites de gré ou de force dans des maisons spéciales de Béthune et de Billy-Montigny. On arrêta les deux voyous.

Il s'agissait de Maurice Frellet, 21 ans, rue Saint-Sauveur à Lille et de Charles Férin, dit « Charlot », 24 ans, même adresse.

M. Sabaterie, chef de la Sûreté, les interrogea longuement et avec son habituelle habileté. Ils reconnurent les faits qui leur étaient reprochés et Frellet et Férin se refusèrent à déclarer ce que c'était et à quel titre ils vivaient.

Il ajouta même qu'à l'encontre de ce qui se passe dans les autres corporations, « les affaires étaient bonnes ».

DEUX COMPLICES

Les investigations des policiers continuèrent, car il apparaissait que les deux louches avaient des complices. Identifiés, ils furent arrêtés peu après.

Il s'agit de G. L., 17 ans et de J. A., 16 ans, domiciliés à Lille, deux garçons de restaurant en rupture d'emploi. Ils passèrent des aveux complets.

FALSIFICATION D'ÉTAT CIVIL

G. L. A. avait même avoué falsifié un bulletin de naissance d'une certaine Jeanne T..., qui était née en 1913. Le 13 février 1931 et son âge s'accroît d'un an.

Placée à Fougères-lez-Lens, au Bar Coorico, le patron perçut la supercherie du faux état civil et renvoya la pensionnaire G. L. A. à la prison et la conduisit à Avion dans une maison de débauche. La aussi on devina le faux et on refusa la demoiselle.

COFFRÉS

Ce quatorze peu recommandable recouvert des commissions des patrons des maisons où ils faisaient leur bonteux trafic.

Il ont été déferés hier au Parquet de Lille, où M. Davenet, juge d'instruction, les a fait écrouer, sans autre forme de procès.

UN OUVRIER INVENTEUR

Un jeune chaudronnier de l'arsenal de Cherbourg M. Henri TRAVERS, est l'inventeur d'un système permettant de faire sortir d'un sous-marin immergé par accident, l'équipage emprisonné dans l'épave. Le système imaginé par M. TRAVERS doit permettre à un appareil scaphandre métallique d'être dirigé mécaniquement au-dessus d'un bâtiment d'épave pour le recevoir et sur lequel il peut être fixé de façon absolue.

Le moyen de liaison était l'écrou de l'écrou de l'épave et le système imaginé par M. TRAVERS, le grand succès, donne la possibilité de remettre en état l'organe mécanique du bord d'un sous-marin accidenté. Notre photo montre M. Henri TRAVERS, l'ouvrier inventeur.



M. Henri TRAVERS, l'ouvrier inventeur.

« Ce tram s'est renversé à Liège, faisant un mort et 34 blessés »

(De notre Rédaction Belge)

Jeu de nuit, une voiture de tramway descendait vers la ville, à Liège, lorsque dans une courbe, à l'entrée de la rue de l'Académie, la voiture culbuta. Une femme fut tuée et quatre-vingt personnes furent blessées.

LA DISPARITION DU « Progrès du Nord »

La disparition d'un journal, après un long passé, c'est, non seulement une famille de journalistes et de ouvriers qui se trouve brutalement dissimulée, abandonnée après des années d'action commune et quotidienne.

Le Progrès du Nord vient d'annoncer qu'il cesse de paraître.

Nous saignons avec mélancolie cette fin d'un journal du Nord qui fut son heure de succès et pour adresser à ses collaborateurs, à ses administrateurs d'hier, MM. Meyer et Gauche, à notre excellent confrère et ami P.-T. Pelleau, rédacteur en chef, l'expression sincère de nos regrets.

Le Progrès du Nord avait été fondé en 1866. L'empereur Napoléon III en avait voulu à Lille, sans y recevoir un accueil aussi brillant qu'autrefois et l'opposition démocratique, en créant le « Progrès du Nord » avait voulu dresser la pensée républicaine en face de la presse de l'époque, timorée ou acquiescente à l'Empire.

Depuis cette époque héroïque, le « Progrès du Nord » avait connu des fortunes diverses. Les hommes politiques de la génération qui fonda la République se partageaient tour à tour la direction du journal et ses charges. En une période brillante le « Progrès » s'installa rue Nationale, puis rue de Béthune, à Lille. Un polémiste de talent : Georges Robert, un mousquetaire de la plume, menait le journal aux batailles politiques, avant-guerre, avec un brio qui a laissé des souvenirs admiratifs parmi les vieux à de la presse.

Après la guerre, changement de personnel et de ligne politique, Glénot, M. Loucheur qui cherchait un siège de député dans le Nord, négociait avec les anciens propriétaires la constitution d'une société de gestion et devenait le maître du « Progrès du Nord ».

On a beaucoup parlé d'achat de « Journaux » à M. Loucheur, sans doute parce qu'on se préoccupe qu'un riche, qui avait toujours vécu à son égard dans une indépendance absolue, nous avait signalé qu'il n'avait pas été étranger à la fondation d'un journal éphémère dans l'immeuble duquel — à sa disparition — vint d'ailleurs s'installer le Progrès du Nord, que Esquermeuse, à Lille.

Les années passèrent, au cours desquelles le dévouement et l'attachement de nos confrères du « Progrès » à leur maison firent des prodiges pour triompher des difficultés. La mort de M. Loucheur, la crise économique, l'évolution de l'opinion publique ont déterminé la résolution finale de sa partition.

Le Progrès du Nord n'est plus. Son souvenir demeurera du moins avec bonheur dans les annales de la presse du Nord.

« Des circonstances particulièrement pénibles nous obligent à interrompre momentanément nos espérances — la publication du « Progrès du Nord ».

« À divers moments de notre développement à l'issue des élections cantonales, un grand nombre de militants avaient bien voulu exprimer leur gratitude à notre rédacteur en chef et nous remercier de notre action leur semblait utile.

« Il ne comptait sur nous pour aider au regroupement, devenu nécessaire, des républicains dans le département du Nord.

« Telle était, en effet, la tâche que nous nous étions assignée et que nous voulions mener à bien.

« Ce n'est pas sans un sentiment de regret et de mélancolie que nous prions nos amis d'adieu et nous souhaitons au moins un certain succès à notre action.

« Nous nous excusons de nos lettres causées aujourd'hui, bien involontairement, et nous adressons nos très sincères remerciements à tous ceux qui, jusqu'à ce jour, nous auront honorés de leur confiance et de leur amitié ».

L'aide aux chômeurs

M. Roger Salengro, député du Nord, a été reçu hier, à Paris, où il s'est entretenu en compagnie de M. François Piétri, ministre du Budget, et Maurice Foulon, sous-secrétaire d'État au Travail.

Le maire de Lille a demandé au gouvernement d'allouer aux communes défavorisées des travaux aux chômeurs une subvention au moins égale à celle qu'il accorde présentement aux Fonds de chômage.

Des déclarations de MM. Piétri et Foulon

Il semble résulter : 1° que dès la rentrée des Chambres, un décret interviendra à ce propos ; 2° que le gouvernement n'est pas prêt de lever le barème sur le régime d'attente ; les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 3° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 4° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 5° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 6° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 7° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 8° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 9° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 10° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 11° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 12° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 13° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 14° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 15° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 16° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 17° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 18° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 19° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 20° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 21° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 22° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 23° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 24° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 25° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 26° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 27° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 28° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 29° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 30° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 31° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 32° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 33° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 34° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 35° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 36° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 37° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 38° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 39° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 40° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 41° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 42° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 43° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 44° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 45° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 46° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 47° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 48° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 49° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 50° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 51° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 52° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 53° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 54° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 55° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 56° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 57° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 58° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 59° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 60° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 61° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 62° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 63° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 64° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 65° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 66° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 67° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 68° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 69° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 70° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 71° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 72° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 73° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 74° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 75° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 76° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 77° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 78° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 79° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 80° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 81° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 82° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 83° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 84° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 85° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 86° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 87° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 88° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 89° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 90° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 91° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 92° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 93° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 94° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 95° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 96° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 97° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 98° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 99° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 100° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 101° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 102° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 103° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 104° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 105° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 106° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 107° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 108° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 109° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 110° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 111° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 112° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 113° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 114° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 115° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 116° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 117° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 118° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 119° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 120° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 121° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 122° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 123° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 124° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 125° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 126° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 127° que les chômeurs continueront à être payés par le barème ; 128° que les chômeurs continueront à être payés